

Délégations financières en cours de validité et utilisation

Autorisation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
4 ème	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANEs en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANEs, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANEs

Au cours de l'exercice 2016, 116 648 OCEANEs ont été converties, ayant donné lieu à la création de 1 256 464 nouvelles actions. Au 31 décembre 2016, il restait 6 084 905 OCEANEs en circulation.

Au 24 mai 2017, aucune nouvelle demande de conversion d'OCEANEs n'a été reçue depuis la clôture de l'exercice 2016.

Autorisation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 28 octobre 2015, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
3ème	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 28 décembre 2018	Double plafond de (i) 4 500 000 actions et (ii) 10 % du capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration, auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions à émettre pour préserver le droit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, conformément aux dispositions légales, réglementaires et/ou contractuelles

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2016 a définitivement attribué 2 660 000 actions de performance à des salariés résidant en France et au Directeur Général.

Au 24 mai 2017, 1 840 000 actions de performance sont en cours d'acquisition.

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 27 juin 2016, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
7 ème	Émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec droit de priorité	26 mois 27 août 2018	 Montant nominal maximum de 30 millions d'euros pour les augmentations de capital, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres de créances donnant accès au capital, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et/ou contractuelles ; et Montant nominal maximum de 60 millions d'euros pour les titres de créances.
8ème	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 27 août 2018	Plafond à imputer sur le plafond de la 7 ^{ème} résolution décrite ci-dessus

Au 24 mai 2017, le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre les présentes délégations.